



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0049

Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 Election des suppléants des conseillers municipaux

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué par décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BÈS, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absentes ayant donné procuration :

Mme FOURNIER, a donné procuration à M. LIEVRE
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. DUBARRY DE LA SALLE
Mme COSTE, a donné procuration à M. TURINI
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

Désignation du secrétaire de séance :

Mme MESADIEU, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal.

Publication, le : 26 juin 2023

Objet : Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 – Election des suppléants des conseillers municipaux

Par décret n°2023-257 du 6 avril 2023, les conseils municipaux ont été convoqués le 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs des Hauts-de-Seine le 24 septembre prochain.

L'arrêté préfectoral DCL/BRGE/n°83 du 23 mai 2023 a fixé les modalités du scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire. Le nombre de suppléants à élire étant fonction du nombre de délégués de droit (soit 35), le Conseil municipal de Chaville est invité à n'élire que des suppléants, au nombre de 9. Les suppléants sont élus à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comporter un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléant est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Par lettre en date du 2 juin 2023, Monsieur le Maire a fixé la séance en Mairie, salle du Conseil, à 18h00.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que 3 listes de candidats avaient été déposées :

- Liste « Aimer Chaville »
- Liste « Les écologistes »
- Liste « Vivons Chaville »

Pour la constitution du bureau, Monsieur le Maire a appelé les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, afin de se joindre à lui à la table de vote.

A l'appel de son nom par le secrétaire de séance, chaque élu s'est rendu à l'isoloir après avoir pris un exemplaire de chaque liste et une enveloppe, s'est rendu à la table des membres du bureau électoral pour déposer son enveloppe dans l'urne, puis a signé la feuille d'émargement en deux exemplaires.

A l'issue du vote, il a résulté du dépouillement des bulletins :

Nombre de conseillers présents et représentés : 35

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Quotient électoral : 3,89

La liste « Aimer Chaville » a obtenu 18 suffrages, soit 5 sièges de suppléants :

1/ Monsieur Laurent SCHU

2/ Madame France-Marie LACAILLE

3/ Monsieur Etienne GROS

4/ Madame Anne BROSSOLLET

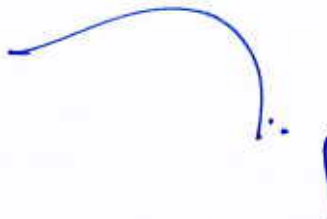
5/ Monsieur Jérôme BADENS

La liste « Les écologistes » a obtenu 9 suffrages, soit 2 sièges de suppléants :

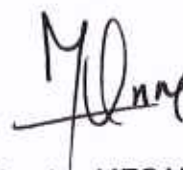
- 1/ Madame Laëtitia HARCOUR
- 2/ Monsieur Patrick SOMMACAL

La liste « Vivons Chaville » a obtenu 8 suffrages, soit 2 sièges de suppléants :

- 1/ Monsieur Loïc ROSSI
- 2/ Madame Mounia SAYAH



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Anne-Louise MESADIEU
6^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.